

# Bulletin municipal 2021

**Mairie d'OUZOUS**

Chemin du Pibeste

65400 OUZOUS

Tel : 05-62-97-55-29

mairie.ouzous@wanadoo.fr

Permanence Secrétariat :

Mercredi de 14H à 17h

Permanence du maire :

Le mercredi de 14h à 17h

Site internet: [www.ouzous.fr](http://www.ouzous.fr)

*Commune d'OUZOUS*



## Le Mot du Maire

L'année 2021 s'achève et malheureusement nous ne sommes pas encore sorti de la pandémie, la vaccination protège la majorité d'entre nous et surtout les plus vulnérables mais le virus circule toujours de manière intensive.

La commission animation avait prévu une manifestation festive en ce début de mois de décembre et une animation théâtrale en ce début d'année 2022.

Au vu de cette nouvelle vague de contamination, nous avons décidé de ne pas les maintenir et nous en sommes vraiment navrés.

Ce moment est difficile pour tous et la tentation est grande pour certain de surfer sur cette période anxiogène pour nous diviser .

Nous sommes tous éprouvés par cette pandémie et par les directives gouvernementales qui restreignent nos libertés .

La gestion de cette crise est complexe pour tous mais il nous faut être patient et garder confiance en l'avenir.

Pour ce qui concerne la commune, nous travaillons actuellement sur le projet d'enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques, Route de Salles et rue de l'Oulet.

Conjointement nous prévoyons de rénover le réseau de l'eau et la mise en conformité de notre défense incendie concernant l'entrée du village.

Est en cours également la réflexion sur la création d'un appartement au dessus de la Mairie, ainsi que la finalisation de l'accueil Mairie.

Vous trouverez dans ce bulletin un certain nombre d'information sur la gestion communale et les services publics à votre disposition.

Au nom du conseil Municipal, je vous adresse mes meilleurs vœux à toutes et à tous pour cette nouvelle année 2022 en espérant que cette pandémie s'éloigne au plus vite.

Prenez soin de vous.

Le Maire

Dominique GOSSET

Les commissions municipales sont au nombre de 4 et l'ordre dans lequel elles sont présentées n'est pas hiérarchique :



**GOSSET Dominique**

Commission finances : animée par Dominique Gosset (Le Maire), elle est composée de Louis Armary (1<sup>er</sup> Adjoint) et Denis Daumas (2<sup>ème</sup> Adjoint) . Elle est chargée de préparer le budget de la commune et de travailler sur l'incidence financière des initiatives débattues en conseil.



**ARMARY Louis**



**BORDES Claude**

Commission travaux et urbanisme : animée par Louis Armary, elle est composée de Annick Grechez, Francis Vignes et Denis Daumas. Elle présente au conseil municipal une synthèse des diverses solutions ou expertises concernant les grands travaux, une synthèse des réponses aux appels d'offre lancés, et donne son avis au maire, à qui appartient légalement la décision, sur les permis de construire déposés.



**BORDES-GAY Sandrine**



**DAUMAS Denis**

Commission Communication : animée par Denis Daumas, elle est composée de Dominique Gosset, Patricia Finaldi et Jean pierre Gelé. Elle a à sa charge de faire circuler l'information, dans les deux sens, entre les citoyens de la commune et le conseil municipal par le moyen de circulaires, mails, bulletin, du site et des permanences assurées par la mairie. Le site de la commune que nous vous invitons à consulter : [www.ouzous.fr](http://www.ouzous.fr), a bien entendu une vocation plus large à destination des visiteurs.



**FINALDI Patricia**



**GELE Jean Pierre**

Commission animation : animée par Gilles Rimaud, elle est composée de Sandrine Bordes-Gay, Annick Grechez, Louis Armary et souhaite s'élargir à des volontaires non élus (Martine Lalonde s'est déjà proposée) pour mettre sur pied les initiatives conviviales indispensables pour rassembler le village et faire vivre les espaces qui ont été créés à cet effet. Malheureusement les contraintes liées à l'épidémie qui nous frappe actuellement nous ont déjà obligé à renoncer à des projets pourtant déjà bien élaborés.



**GRECHEZ Annick**



**LURO Maryline**

En ce qui concerne les instances intercommunales :

- Communauté de Communes : notre délégué est Dominique Gosset, suppléante Maryline Luro.

- Syndicat Départemental électricité (SDE) : Louis Armary suppléante Sandrine Bordes-Gay



**RIMAUD Gilles**

- Syndicat pastoral de l'extrême de Salles : Claude Bordes, Jean-Pierre Gelé



**VIGNES Francis**

SIVU du Pibeste-Aoulet : Francis Vignes et Annick Grechez



La permanence ouverte à la mairie le mercredi de 14h à 18h est faite pour permettre à chacun de s'informer et d'échanger, aussi bien sur des questions personnelles que sur des sujets concernant la commune et les structures plus larges auxquelles nous participons. N'hésitez pas à vous en servir. Nous sommes persuadés que les idées et projets pour la commune ne manquent pas dans notre village, les partager ne peut que nous enrichir.

## LE PONT DU BAGNESTOU



Le Pont avant travaux

DEPENSES		
FINANCEMENT TRAVAUX PONT		
COUT DES TRAVAUX	164 782 €	
SUBVENTIONS		
DETR	69 312 €	42 %
FAR 2020 et 2021	48 000 €	29%
AUTOFINANCEMENT	47 469 €	29 %

Les travaux confiés à l'entreprise FFT ont commencé au début du printemps dernier pour quelques semaines.



Réalisation de l'étanchéité

Durant cette période d'indisponibilité, les automobilistes ont pu emprunter la piste qui relie le Bagnestou et le haut d'AYZAC-OST.

Pour l'occasion, la commune d'OUZOUS a assuré la viabilité de la piste .

Les travaux ont permis la validation par l'expert et ainsi d'augmenter le tonnage maximum à 26 tonnes pour les véhicules empruntant le pont.

Nous avons profité de cette période pour dévier les eaux-pluviales du chemin du Bagnestou sur le côté aval du pont de manière à limiter l'ensablement de la digue.



Le Pont Rénové et Sécurisé limité dorénavant à 26 t



Ce frelon semble beaucoup se plaire à Ouzous car avec la chute des feuilles il est possible d'observer pas mal de nids en plein cœur de notre village. Que celui-ci soit plein d'attraits, nous sommes les premiers à en profiter, mais que les prédateurs que sont les frelons asiatiques pour les abeilles et d'autres insectes pollinisateurs s'y multiplient est une très mauvaise chose.

### Qui sont-ils ?

Quelques informations rapides sur la vie de ces frelons sont nécessaires pour savoir comment, sinon les éradiquer, au moins limiter leur prolifération.

Ce sont des insectes sociaux et les colonies abritées dans ces énormes nid atteignent en été jusqu'à 2000 frelons, asexués, au service de la fondatrice de la colonie (la reine). À la fin de l'été et au début de l'automne, la composition de la colonie va changer et plusieurs centaines de larves deviennent des frelons mâles et femelles, et ces dernières sont fécondées. Avec l'arrivée des mauvais jours et de l'hiver, seules survivent les jeunes reines qui abandonnent le nid (il sera détruit par les intempéries et ne resservira donc pas) et

cherchent des petits endroits protégés pour passer l'hiver. Fin février ou début mars, selon les conditions climatiques, les survivantes vont sortir, s'alimenter et commencer à fabriquer un nouveau nid sur un territoire qui ne supporte pas la concurrence, d'où des combats à mort entre jeunes reines qui limitent le nombre de colonies nouvelles. La reine est ainsi seule à travailler à la fondation d'une colonie et ne peut pondre plus d'un œuf par jour, qui ne deviendra un frelon adulte que plus d'un mois plus tard. Ce n'est donc qu'à la fin du printemps ou au début de l'été qu'il y aura un nombre suffisant de frelons pour assurer l'agrandissement du nid, l'alimentation de la reine et des nouvelles larves. La reine se consacrera alors uniquement à la ponte, avec une centaine d'œufs déposés quotidiennement !

### Comment lutter ?

Le moyen le plus radical est de faire détruire le nid par des spécialistes, ce qui suppose que l'on ait pu le repérer. Il devient très volumineux en été, avec 80 à 100 cm de diamètre et sous un toit, comme cela est arrivé il y a quelques années en haut de l'église du village il devient très visible mais s'il est comme souvent haut perché dans un arbre qui a tout son feuillage c'est beaucoup plus difficile et on le découvre trop tard lorsqu'il est abandonné par les jeunes fondatrices. Si le nid est dans le domaine public il faut alerter la mairie qui se chargera de le faire détruire. S'il est dans le domaine privé le propriétaire doit faire appel à ses frais à une société de désinsectisation (voir annuaire).

Moins efficace mais plus facile à réaliser : placer des pièges dès le mois de février pour attraper les reines, seules présentes à ce moment là. Ces pièges peuvent être réalisés par soi-même avec des bouteilles en plastique vides, ou achetés dans le commerce. Bien veiller à éviter que le piège ne soit fatal à des espèces utiles (abeilles par exemple), pour les protéger, il faut ajouter quand on prépare l'appât un produit alcoolisé (vinaigre, bière ou vin blanc) au mélange eau/sirop.

## Nos projets et réalisations en cours

Grace à des subventions importantes, nous avons pu mener à bien de gros travaux comme la réalisation du parking du Pibeste et la remise en état du pont de Bagnestou tout en gardant des marges de manœuvre suffisantes pour d'autres réalisations. Certaines sont lancées, d'autres encore à l'état de projet. Nous profitons de cette rubrique du bulletin communal pour rappeler que l'amélioration de la qualité de vie dans notre village nous concerne tous, élus ou non, et que nous sommes ouverts aux idées et projets que vous souhaitez nous soumettre.

Dans les mois qui viennent, quelques chantiers vont s'ouvrir :

- l'élargissement et l'aménagement de la voirie qui dessert les nouvelles constructions du chemin du Balandrau. Le principe en a été retenu, nous avons un accord verbal du propriétaire de la parcelle concernée, il ne reste qu'à l'officialiser pour pouvoir ouvrir le chantier.

- l'enfouissement des lignes électriques pour la portion de la route départementale qui va du carrefour avec la rue de l'Oulet à celui du chemin du Subéros. Ce chantier est organisé par le Syndicat Départemental de l'Électricité (SDE). Son coût est de 85 000 €, le SDE prenant à sa charge 34 000€, le reste relevant d'un emprunt du SDE dont la commune versera les annuités. Il faut ajouter, à la charge de la commune l'éclairage public (27 000€) et l'enfouissement des lignes téléphoniques (7900€). Nous avons pu négocier de pouvoir dans le cadre de ce chantier mettre aux normes la borne incendie et poser une conduite d'eau d'un diamètre plus large pour l'alimenter. Le branchement des riverains pourra se faire ultérieurement sans rouvrir la chaussée.

Le SDE a confié la réalisation des travaux à l'entreprise INEO et le chantier devrait s'ouvrir au mois de février pour une durée de 5 semaines. Comme vous pouvez l'imaginer, ce ne sera pas sans inconvénients pour la circulation qui sera détournée par Salles et Gez quand le chantier sera en activité, avec feux alternatifs le reste du temps. La contrepartie est que nous gagnons en sécurité, en qualité environnementale et que nous éviterons ce qui s'est passé dernièrement où chaque opération, menée séparément a multiplié les chantiers et les désagréments pour les riverains et la circulation.

- il reste aussi à terminer l'aménagement de l'appentis qui jouxte à l'extérieur la salle des fêtes, avec une partie dédiée aux sanitaires et une autre permettant d'ouvrir un point d'information et de détente... quand nous aurons trouvé comment l'animer ! Ces travaux seront réalisés cet hiver par une équipe de la Communauté de Communes.

À propos de salle des fêtes, le toit, en bac acier, est très rouillé et menace de se trouser. Il ne faudra donc pas tarder à le remplacer ou le rénover et l'idée est apparue de profiter de l'opération pour équiper la partie ensoleillée du toit pour y poser des panneaux solaires. Nous avons commencé à demander des devis.

À plus long terme, nous avons le projet de réaliser un ou deux appartements locatifs dans les étages de la mairie qui sont aujourd'hui totalement inutilisés. Nous n'en sommes qu'à la phase de réflexion sur le projet lui-même : qu'est-ce qui est faisable ? À quel coût ? Comment le gérer ? Nous pourrions, sur la partie technique, nous appuyer sur l'avis d'un architecte que nous avons sollicité. Une seule chose est assurée : nous n'aurons aucun mal à trouver des locataires compte tenu de l'abondance des demandes.

## Le Compte Administratif 2020

Fonctionnement	Budget Primitif	Décisions Modificatives	Réalisations
Dépenses	174 680 €		100 930 €
Recettes	115 752 €		133 059 €
Excédent 2019	58 928 €		58 928 €
Total			<b>91 057 €</b>
Investissement	Budget Primitif	Décisions Modificatives	Réalisations
Dépenses	231 103 €	142 800 €	194 170 €
Recettes	224 597 €	142 800 €	177 638 €
Excédent 2019	6 506 €		6 506 €
Total			<b>4 411 €</b>
<b>Total Général</b>			<b>95 469 €</b>

### Dépenses Investissement

<b>0 - Patrimoniales (041)</b>	
<b>00 - Financières</b>	<b>11 105,99</b>
<b>001 - Solde d'exécution sect° d'investisse-</b>	
<b>13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSE-</b>	
<b>MENT</b>	<b>2 187,14</b>
<b>16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMI-</b>	
<b>LEES</b>	<b>8 918,85</b>
<b>000 - Non individualisées</b>	<b>168 627,27</b>
<b>20 - IMMOBILISATIONS INCORPO-</b>	
<b>RELLES</b>	<b>2 596,50</b>
<b>20 - IMMOBILISATIONS INCORPO-</b>	
<b>RELLES</b>	<b>2 596,50</b>
<b>21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>42 400,32</b>
<b>23 - IMMOBILISATIONS EN COURS</b>	<b>123 630,45</b>
<b>TOTAUX</b>	<b>179 733,26</b>

### Recettes Investissement

<b>0 - Patrimoniales (041)</b>	
<b>00 - Financières</b>	<b>87 162,31</b>
<b>10 - APPORTS, DOTATIONS ET RE-</b>	
<b>SERVES</b>	<b>74 894,21</b>
<b>28 - AMORTISSEMENTS DES IMMOBILI-</b>	
<b>SATIONS</b>	<b>12 268,10</b>
<b>000 - Non individualisées</b>	<b>90 475,41</b>
<b>13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT</b>	<b>90 475,41</b>
<b>16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES</b>	
<b>TOTAUX</b>	<b>177 637,72</b>

### Dépenses Fonctionnement

<b>60 - ACHATS ET VARIATION DES STOCKS</b>	<b>9 257,07</b>
<b>61 - SERVICES EXTERIEURS</b>	<b>14 369,57</b>
<b>62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS</b>	<b>14 100,23</b>
<b>63 - IMPOTS, TAXES, VERSEMENTS ASSI-</b>	
<b>MILES</b>	<b>1 308,30</b>
<b>64 - CHARGES DE PERSONNEL</b>	<b>6 086,87</b>
<b>65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COU-</b>	
<b>RANTE</b>	<b>30 380,58</b>
<b>66 - CHARGES FINANCIERES</b>	<b>8 200,36</b>
<b>68 - DOTATIONS AUX AMORTISSE-</b>	
<b>MENTS ET PRO</b>	<b>12 268,10</b>
<b>70 - VENTES</b>	
<b>PROD.FABR.,PREST.SERV.,MARCH</b>	<b>3 653,00</b>
<b>73 - REVERSEMENT SUR RECETTES</b>	<b>1 306,00</b>
<b>TOTAUX</b>	<b>100 930,08</b>

### Recettes Fonctionnement

<b>70 - VENTES</b>	
<b>PROD.FABR.,PREST.SERV.,MARCH</b>	<b>29 620,45</b>
<b>73 - REVERSEMENT SUR RECETTES</b>	<b>58 457,44</b>
<b>74 - SUBVENTIONS D'EXPLOITATION</b>	<b>40 089,70</b>
<b>76 - PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>3,50</b>
<b>77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>4 888,07</b>
<b>TOTAUX</b>	<b>133 059.16</b>

## Dépenses et Recettes Fonctionnement Compte Administratif 2019

Le compte administratif 2020 laisse apparaître un excédent de fonctionnement d'un montant de :

**91 057,45 €**

La section d'investissement est elle aussi excédentaire d'un montant de **4 411,22 €**

Un emprunt de 50 000 € a été contracté afin de financer les travaux du pont à un taux de 0.67% sur 15 ans

### Budget 2021

#### Dépenses Fonctionnement

Dépenses imprévues	15 000
ACHATS ET VARIATION DES STOCKS	8 900
SERVICES EXTERIEURS	86 510
AUTRES SERVICES EXTERIEURS	29 800
IMPOTS, TAXES, VERSEMENTS ASSIMILES	1 880
CHARGES DE PERSONNEL	7 550
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	39 100
CHARGES FINANCIERES	9 000
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PRO	12 269
VENTES PROD.FABR.,PREST.SERV.,MARCH	4 600
REVERSEMENT SUR RECETTES	1 800
<b>TOTAUX</b>	<b>216 409</b>

#### Recettes Fonctionnement

Résultat de fonctionnement reporté	91 057
VENTES PROD.FABR.,PREST.SERV.,MARCH	24 812
REVERSEMENT SUR RECETTES	57 800
SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	40 450
PRODUITS EXCEPTIONNELS	2 290
<b>TOTAUX</b>	<b>216 409</b>

#### Dépenses Investissement

Financières	14 190
Dépenses imprévues	10 370
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	2 190
EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	12 000
Non individualisées	195 120
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	6 457
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	6 457
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	17 418
IMMOBILISATIONS EN COURS	171 245
<b>TOTAUX</b>	<b>219 680</b>

#### Recettes Investissement

Financières	31 269
Solde d'exécution sect° d'investissement	4 411
APPORTS, DOTATIONS ET RESERVES	19 000
AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS	12 269
Non individualisées	184 000
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	134 000
EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	50 000
<b>TOTAUX</b>	<b>219 680</b>



Le 19 juin, un samedi, nous avons relancé l'organisation d'une journée citoyenne après un intermède dû au Covid. L'objectif est multiple : réaliser ensemble quelques travaux pour embellir notre village et partager un moment convivial entre anciens et nouveaux Ouzousiens. Certains, absents ou retenus professionnellement ont regretté de ne pouvoir nous rejoindre.

Nous avons retenu plusieurs chantiers : nettoyer le cimetière, débarrasser de déchets divers accumulés une partie de la rive droite du Bergons, enlever les mousses sur une partie des murs bordant la route départementale, rouvrir le sentier du Buala, qui part du chemin de Salles pour monter jusqu'à la barrière de la piste du Buala.

Après un café, la présentation de chacun, une discussion sur les tâches à accomplir et la constitution d'autant d'équipes, la quinzaine de personnes présentes s'est répartie sur les lieux des divers chantiers. Il s'est vite avéré que le travail au bord du gave du Bergons était périlleux, ce chantier a donc été abandonné et les personnes se sont réparties sur les autres.

## Une Epicerie à OUZOUS

Certes, ce n'est que pour quelques heures par semaine, plus précisément le vendredi à partir de 18h, que Maud installe son fourgon sur le parking de la mairie, mais c'est bien volontiers que le conseil municipal l'a accueillie, apprécié son dynamisme et son projet et lui a permis son installation en haut du village car tout ce qui peut apporter de la vie, améliorer le service et procurer des moments de convivialité ne peut être que favorisé.

On peut trouver beaucoup de choses dans cette épicerie ambulante, des produits d'entretien et de toilette, du riz, des céréales, des pâtes, du café, de l'huile, du beurre, de quoi grignoter pour l'apéro ou étoffer son petit déjeuner, des œufs, du pain (à commander) et selon la saison quelques légumes frais. La liste n'est certainement pas complète et les produits sont de qualité, souvent bios et à des prix fort raisonnables. Une clientèle, qui ne peut que s'étoffer, commence à se fidéliser.

Nous souhaitons à Maud la réussite de son projet.



## SECURITE ROUTIERE



Nous avançons pas à pas sur ce projet.

Cette année nous avons fait appel à une entreprise agréée pour mesurer la vitesse moyenne des véhicules traversant notre village.

La moyenne de traversée est de 50 km/h et non pas... 30 km/h, un pic ayant été atteint à 70 km/h ! Les solutions envisagées les plus à même de ralentir les véhicules seraient les feux tricolores ou la signalisation de toutes les priorités à droite. Le débat est encore ouvert, la décision finale n'ayant pas encore été arrêtée.

## REGLEMENT DU SERVICE DE L'EAU POTABLE

Le nouveau règlement, qui définit les obligations de la collectivité et de l'abonné du service de l'eau potable, est disponible à la mairie pour consultation.

En ce qui concerne le service de l'eau, les exigences n'ont pas changées afin de garantir une qualité de l'eau desservie optimale.



Au niveau du branchement, le compteur est fourni par la collectivité, et le réseau privé commence à compter du joint situé après le compteur.

Le propriétaire est chargé de la garde et de la surveillance de la partie du branchement situé en domaine privé.

Le compteur qui permet de mesurer la consommation d'eau est la propriété de la collectivité, mais même si l'utilisateur n'en est pas propriétaire, il en a la garde.

Les frais de changements de compteurs sont à la charge

de l'initiateur de la modification.

L'entretien du compteur est à la charge du propriétaire.

Concernant le réseau privé et la facturation, aucun changement significatif n'est à relever.

Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à venir consulter le règlement de service de l'eau potable disponible à la mairie.

## Autorisations d'urbanisme

La délivrance d'une autorisation d'urbanisme permet à la commune de vérifier la conformité des travaux par rapport aux règles d'urbanisme. Selon l'importance des travaux, il faut déposer une demande de permis (permis de construire, d'aménager...) ou une déclaration préalable. Avant de commencer les travaux, il est recommandé de demander un certificat d'urbanisme pour obtenir des informations sur le terrain faisant l'objet de travaux.



<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N319>



Nous vous invitons également à, consulter en amont de votre projet le CAUE qui propose de :

### RÉFLÉCHIR A SON HABITAT

Besoin d'aide pour préciser votre projet ?

- Vous souhaitez construire, réhabiliter ou agrandir votre maison individuelle, un bâtiment artisanal, commercial ou agricole.
- Vous voulez aménager les abords d'un bâtiment.
- Vous vous interrogez sur les solutions à mettre en œuvre pour maîtriser vos consommations en eau et énergie.

### Une permanence en Vallée des Gaves

Chaque mois un.e architecte du CAUE est à votre écoute pour tout projet situé en vallée des Gaves lieu de rencontre :

Communauté de Communes de la vallée des Gaves 1 rue St Orens 65400 Argelès -Gazost

**Sur rendez-vous : 05 62 97 55 18**

Chaque deuxième mardi après-midi du mois

Ou bien

14 bd Claude Debussy, 65000 Tarbes

05 62 56 71 45

<https://www.les-caue-occitanie.fr/reflechir-son-habitat>



**PYRÉNÉES  
VALLÉES  
DES GAVES**  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

## ACTUALITÉ 2022



### LE PROJET DE TERRITOIRE PYRÉNÉES VALLÉES DES GAVES 2022-2026, UNE STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT ET D'AMÉNAGEMENT CONCERTÉ

La communauté de communes Pyrénées vallées des Gaves lance son projet de territoire sur 5 ans. Les premiers travaux ont débuté en décembre 2021 avec la signature du « Contrat de Relance et de Transition Ecologique » ainsi qu'avec la restitution des ateliers sur lesquels les conseillers communautaires ont travaillé avec les acteurs locaux.

La rédaction de ce projet permet de fixer les objectifs et de planifier des actions en faveur du développement économique et touristique, pour le maintien de l'agriculture et des productions locales, pour garantir un cadre de vie et des services à la population, pour préserver l'environnement et les richesses naturelles... et bien d'autres axes qui font la diversité de notre vaste territoire des vallées des Gaves.

Le projet sera consultable sur le site internet de la communauté de communes (ccpvg.fr) dès le premier trimestre 2022.



### COMPOSTAGE COLLECTIF, APPEL À CANDIDATURE

Dans le cadre du plan local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA), la communauté

de communes lance un appel aux communes, immeubles résidentiels, hébergements collectifs, campings, ... qui souhaiteraient mettre en place du compostage collectif au sein de leur quartier ou de leur établissement afin de réduire leurs déchets.

Les composteurs et leur installation seront pris en charge par la CCPVG. Si vous êtes intéressés, appelez le 06 80 24 94 27.



**PROCHE DE VOUS,  
PROCHE DE CHEZ VOUS**

### NOUVEAU ! UNE MAISON « FRANCE SERVICES » POUR LES DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

La MSAP à Luz St-Sauveur, service de la communauté de communes, devient la Maison France Services, une structure partagée entre état et CCPVG.

La mission de cette maison est d'accompagner les habitants pour leur démarches administratives en ligne (carte grise, recherche d'emploi, CAF...) et met à disposition des ordinateurs. Des permanences seront également organisées sur l'ensemble des vallées des Gaves pour aider les personnes en difficulté sur les démarches à effectuer sur internet. Prenez rendez-vous en appelant le 05 62 97 55 18.

### OPÉRATION D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT ET DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

La communauté des communes organise les accompagnements et les aides sur son territoire en faveur de l'habitat.

L'OPAH est un service personnalisé pour accompagner les propriétaires occupants ou bailleurs dans le cadre du montage de dossier pour effectuer des travaux d'économie d'énergie, d'adaptation du logement ou de rénovation. Permanences sur rendez-vous en appelant « Soliha » au 05 62 34 42 74.

Les permanences Rénov'Occitanie conseillent les particuliers et les entreprises sur les économies d'énergie.



Permanences sur  
rendez-vous en  
appelant le  
05 31 74 36 65

### LES VALLÉES DES GAVES FIDÈLES DU TOUR DE FRANCE

Arrivée du Tour de France le 21 juillet 2022 à Hautacam : la communauté de communes Pyrénées Vallées des Gaves soutient l'accueil des étapes du Tour de France sur son territoire. Départ de Lourdes en passant le col d'Aubisque, le col du Soulor, et pour la première fois par le col des Spandelles pour arriver à Hautacam.

 [facebook.com/ccpvg](https://facebook.com/ccpvg)  
 [ccpvg.fr](https://ccpvg.fr)

## Assainissement Non Collectif : Nouveau service Entretien



Pour un fonctionnement optimal et pérenne, votre système d'assainissement non collectif nécessite un entretien régulier. Le SPANC des Vallées des Gaves a mis en place un service entretien pour vous accompagner.



### SPANC - PLVG

Pays de Lourdes et  
des Vallées des Gaves  
4, rue Michelet - 65100 LOURDES  
Tél : 05 62 42 64 98 Fax : 05 62 42 63 59  
contact@plvg.fr www.valleesdesgaves.com

Le SPANC du PLVG a mis en place un service d'entretien pour la vidange de votre fosse septique.

Vous pouvez retirer en mairie le bon de commande ou le télécharger sur le site du PLVG :

<http://www.valleesdesgaves.com/actus/Service-entretien-des-dispositifs-d-assainissement-non-collectif/145/0>

<http://www.valleesdesgaves.com/gp/Guide-de-l-usager/63>

### Coordonnées du S.P.A.N.C:

PLVG

**Service S.P.A.N.C.**  
4, rue Michelet  
65 100 LOURDES

Tél. : 05.62.42.64.98  
spanc@plvg.fr



## Salle Polyvalente



Elle est à la disposition gratuite du Comité des Fêtes, des écoles et des associations.

Les villageois par le biais d'une convention de mise à disposition peuvent louer la salle polyvalente pour leurs activités festives :

Tarif : Du 21 Mars au 22 septembre : 80 €

Du 23 septembre au 20 mars : 100€

Une caution de 100 € et une attestation d'assurance sont également demandées.

Les tables et chaises peuvent être prêtées, il est demandé d'en prendre soin et de les restituer rapidement .

Pour tous renseignements s'adresser à la mairie.

## Déneigement

La commune sollicite Monsieur CAPDEVIELLE Bernard, avec lequel la commune a passé une convention, afin de déneiger les rues secondaires du village en cas de besoin.

Nous remercions Monsieur CAPDEVIELLE d'accomplir ce travail pour notre confort à tous.

En cas de chute de neige importante, nous conseillons aux citoyens de stationner leur véhicule sur le parking du Pibeste car la départementale est déneigée par le Conseil Départemental.

Des sacs de sel sont à disposition au local déchets ménagers derrière la Mairie.



## Interdiction Préfectorale du Brûlage de végétaux

Nous vous rappelons que le brûlage des végétaux **est strictement interdit** et ce durant toute l'année.

Quelles solutions ? : le compostage, le dépôt en déchetterie, le broyage

Nous remercions les citoyens qui ont modifiés leur pratique courante et ce pour le bien de tous.

En effet, chacun se doit de participer à notre bien être au niveau santé.

Contrairement à ce que pense certains, la pollution est présente sur nos massifs et le brûlage de végétaux participe activement à celle-ci.

Il suffit de regarder la vallée lorsque certains feux sont en cours pour s'apercevoir que la fumée stagne très longtemps.

Les plus fragiles d'entre nous connaissant de problèmes respiratoires sont très affectés par ces brûlages.

**Pensez à eux et à nos enfants.**

Seuls les agriculteurs sont autorisés à effectuer des écobuages sous réserve qu'ils en aient effectué la demande et obtenus l'autorisation.

Ils doivent également prévenir les pompiers et la mairie dès lors qu'ils envisagent d'effectuer ces brûlages.

# DÉCHÈTERIE D'ARGELÈS-GAZOST

## HORAIRES D'OUVERTURE

(à compter du 27 juillet 2020)

Accès sur présentation d'un **justificatif de domicile**  
ou d'un **extrait de Kbis** (pour les professionnels)

LUNDI	8h30 – 12h	13h30 – 17h45
MARDI	8h30 – 12h	13h30 – 17h45
MERCREDI	8h30 – 12h	13h30 – 17h45
JEUDI	8h30 – 12h	13h30 – 17h45
VENDREDI	8h30 – 12h	13h30 – 17h45
SAMEDI	8h30 – 12h	13h30 – 17h45



### DÉCHETS NON ACCEPTÉS

TRI SELECTIF - ORDURES MÉNAGÈRES - CADAVRES D'ANIMAUX OU DÉCHETS ANATOMIQUES D'ABATTOIRS - DÉCHETS CONTAMINÉS AUTRES QUE DASRI - ÉPAVES DE VÉHICULES - PNEUS - DÉCHETS POUVANT CONTENIR DE L'AMIANTE - BOUTEILLES DE GAZ, EXTINCTEURS, CARTOUCHES DE CHASSE ET DÉCHETS EXPLOSIFS - SOUCHES D'ARBRES DE TOUTES DIMENSIONS ET BRANCHAGE DONT LE DIAMÈTRE DÉPASSE 15CM - MATIÈRES NON REFRIGÉRIÉES DONT LA TEMPÉRATURE PEUT PROVOQUER UN INCENDIE.



1 rue Saint Orens | 65400 Argelès-Gazost

Tél : 05 62 97 55 18 [courriel@ccpvg.fr](mailto:courriel@ccpvg.fr)

## BROYEUR DE VÉGÉTAUX

→ Pour réduire les déchets et valoriser les végétaux en couverture de sol au jardin



**JOURNÉE OU WEEK-END**



**RÉSERVATION 72H A L'AVANCE**



**CHÈQUE DE CAUTION**

**LA COUVERTURE DU SOL C'EST ...**

- Moins d'arrosage
- Préserve la vie du sol
- Pas de désherbage
- Protège des différences de température

CE PRÊT EST MIS EN PLACE PAR LE SERVICE DE GESTION DES DÉCHETS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PYRÉNÉES VALLÉES DES GAVES | ZI Les Prats à PIERREFITTE-NESTALAS - EN PARTENARIAT AVEC LE SMTD65



BROYEUR ÉLECTRIQUE  
STIHL GE250  
BRANCHAGE Ø 3cm  
UTILISATION SIMPLE



**CARTONNETTES ET BRIQUES ALIMENTAIRES**

**EMBALLAGES EN MÉTAL**

**100% DES EMBALLAGES SE TRIENT DANS LES HAUTES-PYRÉNÉES**

**TOUS LES EMBALLAGES EN PLASTIQUE**

**DES P'TITS NOUVEAUX QUI VONT DÉSORMAIS DANS LE BAC JAUNE**

Crédits photos : @Citeo, Adobe Stock

Containers collectifs (ou individuel)

Il est rappelé que seuls les déchets ménagers doivent y être déposés, les autres objets type pot de peinture chaises, tables, ficelles de foin, appareils électriques, bidons d'huile, barbecue ...sont à amener à la déchèterie.

Les déchets recyclables peuvent déposés en vrac dans les bacs jaunes ou dans des sacs jaunes mais jamais dans des sacs noirs.

Merci pour votre collaboration et pour notre planète.

Réalisé par la commune d'Ouzous  
le 29/12/2021



Bienvenue à celles et ceux qui sont arrivés parmi nous :

Eden TECRONEY VERGEZ

Chloé LURO

Alba DEJEAN

Elles nous ont quittés, chacune de façon singulière marqué pendant plus d'un demi siècle la vie du village :



Marthe SOMPROU

Sylvanie CAPDEVIELLE

Jacqueline LAFFOURCADE

## Renseignements Pratiques

- Sous Préfecture Argelès-Gazost Tel : 05.62.97.71.71
- Mairie Argelès-Gazost (Pour vos demandes de Passeport et Carte d'Identité) Tel :05.62.97.22.66
- Communauté de Communes Pyrénées Vallées des Gaves :  
1,Rue Saint Orens 65400 ARGELES-GAZOST Tel : 05.62.97.55.18
- CCPVG (Déchets Ménagers) : 05.62.92.27.49
- CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et Environnement)  
14, Bd Claude DEBUSSY 65000 TARBES  
Tel : 05.62.56.71.45 Email : [caue-65@caue-mp.fr](mailto:caue-65@caue-mp.fr)
- Service d'Aide à la Personne :
 

ADMR	Tel :09.62.34.19.01
Pyrène Plus	Tel : 05.62.97.29.84
Défi Emploi	Tel : 05.62.42.27.56